

**NOUVEAU**  
**JOURNAL ASIATIQUE,**

OU

**RECUEIL DE MÉMOIRES,**  
**D'EXTRAITS ET DE NOTICES**

**RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES**  
**ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;**

**RÉDIGÉ**

**PAR MM. BROSSET. — BURNOUF. — COQUEBERT DE MONTBRET.**  
**— GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE.**  
**— GUILL. DE HUMBOLDT. — AM. JAUBERT. — STAN. JULIEN.**  
**— KLAPROTH. — KURZ. — REINAUD. — ABEL-RÉMUSAT. —**  
**SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE**  
**SACY. — STAHL, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFES-**  
**SEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;**

**ET PUBLIÉ**

**PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.**

---

**TOME VII.**

---

**IMPRIMÉ,**

**PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,**  
**A L'IMPRIMERIE ROYALE.**

---

**PARIS. — 1831.**

( JUIN 1831. )

---

---

NOUVEAU  
JOURNAL ASIATIQUE.

---

*Notice sur quelques relations diplomatiques des  
Mongols de la Chine avec les Papes d'Avignon ,  
par M. E. JACQUET.*

Le fait même d'une ambassade envoyée par le kha-kan au pape , sous la conduite du frère André , en 1338 , est assez connu pour que je me dispense de le rappeler autrement que par sa date. Baluze et Mosheim en ont parlé , mais ce que l'on trouve de plus explicite sur les motifs de cette ambassade , c'est la correspondance officielle à laquelle elle donna lieu et qui nous a été heureusement conservée. Déjà Mosheim avait recueilli et publié les versions latines de ces lettres , transmises dans les journaux de Cameriers des Papes ou dans les archives pontificales du XIV.<sup>e</sup> siècle , et citées plus tard dans des compilations d'histoire ecclésiastique. J'ai retrouvé dans un manuscrit , connu sous le nom de *Merveilles du monde* (1) , espèce d'*Histoire des voyages* compilée dans le XIV.<sup>e</sup> siècle par un moine de saint Bertin , une traduction française de quelques-unes de ces pièces officielles. Cette traduction signée de la date

---

(1) Biblioth. du Roi. Manusc.

1351 , n'est postérieure que de treize ans à l'ambassade du Khakan et assure l'authenticité des copies qui ont été produites jusqu'ici. Cette preuve même ne peut rien ajouter à la certitude depuis long-temps acquise que des communications directes ont été ouvertes par les chefs des Mongols avec la cour papale d'Avignon , et que l'Asie a eu ses Ascelin et ses Rubruquis. Ce qui a particulièrement appelé mon attention sur ces trois lettres perdues dans un grand volume *in-fol.* , c'est la naïveté d'une petite note placée à la suite de la seconde lettre , et où le traducteur essaie d'expliquer la teneur des dates que portent ces communications diplomatiques. Je pense que cette note curieuse n'avait pas échappé à la sagacité de Bergeron ; mais il n'en est pas moins utile de la publier sous sa forme originale. Quelqu'éloignée de la vérité que soit cette note , nous devons encore regretter que le traducteur n'en ait pas écrit de semblables sur les Alans dont il est aussi question dans cette correspondance , et dont les affinités ethnographiques sont si difficiles à reconnaître.

J'ai ajouté à la suite de ces textes quelques observations peu étendues sur quelques mots qui appelaient des éclaircissemens.

*C'est la coppie des lettres (1) que ly empereres souverains des tartars le grant kaan de katay enuoya au pappe benoit le xij. de ce nom en l'un de grace mil trois cens xxxviiij environ la pente-*

---

(1) Mosheim , *Hist. Eccl. tartar.* P. J. n.º LXXXIII.

*couste. et furent par le commandement du dit pappe translatees en latin. et furent translatees du latin en francois par frere iehan le lonc dit et ne de yppre moisme de saint bertin en saint aumer en lan de grace m.iiiv.lj.*

**En la fourme** du tout puissant dieu ly empereres **des empereres** commandement. nous enuoyons message **notre andrieu** avec xv compagnons au pappe **seigneur des crestiens** en france oultre les vij mers pour **ouuir voyes** as messaiges qui souent seroient enuoiez de nous au pappe. et du pappe a nous. et pour lui prier que il nous enuoye sa beneicon et que en ses saintes oraisons il face de nous memoire. et que les alans nres seables crestiens il ait recommandez. item que ilz nous amainchent des parties de occident cheuaux et autres merueilles. escript en cambalec en lan du rat. le sisiesme mois. le tiers iour de la lunison (1).

*Cest la teneur des lettres (2) enuoyes au pappe benoit sus dit des alans crestiens demourans en cambalech sous le dit emperereur. au temps que dessus est dit. et translatez en la maniere que dit est.*

**En la fourme** (3) du tout puissant dieu. et en lonneur de lempereur notre seigneur. nous soydin iehans (4)

---

(1) Il y a quelques legeres omissions dans cette traduction.

(2) Mosheim. P. J. n.° LXXV.

(3) Dans la copie latine : *In fortitudine omnipotentis Dei, et in honore imperatoris domini nostri.*

(4) Futim Joens.

cathiteu (1) tungy gembega vensi (2) iehans mthoy (3) le souuerain pere notreseigneur le pappe. nous chiefs a terre mis a ses piez baisans. saluons priant et requerrant sa beneicon et sa grace. que en ces saintes oroisons il face de nous memoire. et que iamais ne nous oublieche. Ce soit congnessant a notre sain<sup>te</sup> que lonc temps auons este infourmez en la sainte loy catholique. et bien salutairement gouerne et conforte par notre (4) legat iehan vallent (5) certes saint et uillant homme. mais il est mort passe viij ans. en laquelle espace nous auons este sans gouuernance. et sans especialle consolation. comment que nous aions oy dire que uous nous auez pourueu de autre legat. mais il nest mie encore uenus pour quoy nous supplions a uotre saintete que uous nous uueilliez enuoier un bon souffisant et saige legat. qui noz ames ait en cure. et quil uiengne tost. car mauuaisement sommes sans chief sans informateur et sans consolateur. supplions aussi a uotre saintete. que a notre seigneur lempereur uous responcez gracieusement. par quoy les uoyes soient ouuertes ainsy comme il requiert et desire as messaiges qui souuent seroient enuoyez de uous a ly. et de ly a uous. et pour

---

(1) Chaticen.

(2) Gemboga Evenzi.

(3) Joannes lukoy.

(4) Il faut lire *uostre*, conformément à la copie latine.

(5) Jehan le Lonc a commis ici une singulière erreur, il a transcrit le mot latin *valentem* au lieu de le traduire : *Joanem valentem sanctum et sufficientur virum*. Le légat Jean dont il est ici question est le célèbre archevêque de Khan-balich, Jean de Montecorvino.

confermer amistie entre uous et lui. car se uous le faites grans biens. sensuiura pour le salut des ames et pour le exaucement de la foy crestienne. car sa faueur puet a son empire faire mille biens. et ses des dains mille andoles et mille malz (1). et pour ce aiez pour recommandez nous uotres seaulx et nos autres freres et feables crestiens qui sont en son empire. car se uous le faites tres grant bien ferez. Par cy deuant en diuers temporelz sont de par uous trois ou quatre messaiges uenus au dit empereur notre seigneur. et de lui ont este gracieusement receu et haultement honnorez et remunererez. mais oncques puis ly dis empereres nos sires ne eut messaige ne ne eut nouvelles de uous ne du saint siege de romme. comment que chascuns trois ou quatre de ces messaiges dessus dit promist au dit seigneur que de uous certaine response lui raporteroit. pour quoy prouuoie uotre saintete que a ceste fois et des oremais en auant il ait de uous certaine response. ainsy comme il appartient a uotre saintete. car par trop est grant honte et uergoigne aux crestiens de ce pays quant menconges sont en eulx trouuees. escript en cambalech en lan du rat le vj.<sup>e</sup> mois la tierce de la lunacion.

---

Pour la datte de ces deux letres mieux entendre car elle nous est estrange. et est assauoir aucuns mescreans sont es parties de orient. Qui maintiennent entre les

---

(1) Cette dernière partie de la phrase ne se trouve pas dans la copie latine.

autres erreurs ceste que nous dirons. et de la quelle erreur estoit entachiez ly empereres le grant kaan qui au pappe enuoya ces lettres deuant escriptes. l'erreur de ces mescreans est ceste. le premier jour de lan au matin quant le roy leur seigneur est leue. il regarde moult ententiuement quel dieu auenture lui administrera celle annee. car la premiere chose qui lui vient au devant celle iournee. celle tient il pour son dieu toute l'annee. pour tant que ce soit chose sensible. et que ce ne soit homme ne femme. celle chose tient ly roya pour son dieu. et a l'appetit du roy tous li peuples lui ensuivent et de celle chose denomment celle annee. en la datte de leurs lettres. comme nous comptons noz annees. selonc le temps de l'incarnacion nresr. or auint le premier iour de lan ou quel ces lettres furent escriptes. ly roys mit un rat courre parmy sa chambre. et ce fu la premiere chose qui eust uie quil uit. excepte sa maisnie. si le tint toute l'annee pour son dieu. et en donna en l'annee en la datte de ces lettres. et couuient (1) que les crestiens ses syngies pour obeissance tiengnent celle soume et stille en leurs lettres. et pour ce escripent il ainsy. escript en lan du rat le vij.<sup>e</sup> mois de lan le iij.<sup>e</sup> iour de la lune de ce mois.

---

(1) Lisez couuient.

*Cest la teneur des lettres (1) et de la responce que ly pape renuoya a ces principaux amis demourans en cambanlech dessoubz lempereur desus dit.*

Benois euesques sers des sers dieu assez tres amez filz (2) nobles hommes fodin iehans. catitheu timgi gembega uensy iehan nichon princes des alans et uniuerselment a tous autres crestiens des parties de orient. et a chascun par ly salut beneicon de apostolle. de ioyeux uisaige et de lie couraige. cheualiers filz prince. nous auons receu vostre messaige uenant en nostre presence. et benignement a eulx audience baillie par fiable entrepreteur. auons entendu toutes les choses que ilz uouloient proposer. si que ilz ont notre responce oye. et autres choses que nous leur auons explique. plainement oy et entendu. certes nous auons par uotres lettres lesquelles nous auons fait exposer. et aussy par la relacion de uostre messaige clerement entendu et entendamment apperceu la grant deuociocion que uous et li autre crestien de uostres parties auez a nous et a la sainte eglise de romme mere et maistresse de tous feables crestiens. et a la foy catholique. sans la quelle ne puet uenir salut a nulle gent. et pour ce que uous desirez a estre instruit et conferme en la ditte foy se-

---

(1) Mosheim. P. J. n.º LXXVIII.

(2) *Dilectis filiis nobilibus uiris Fodin Jovens, Chyousam Tongi, Chemboga Vensz, et Ioanni Yothoy, et Rubeo Puisano Alanorum principibus ac aliis uniuersis christicolis in partibus orientalibus constitutis salutem. . . .*



lonc ce que la ditte eglise de romme la tient et maintient et presche. nous comme pasteurs de uniuersel peuple de dieu. querrons et couuoitons (1) le salut de tous ceulx que ihesu crist a rachetez de son precieux sanc. grandement esioy en rendans graces et loenges a cellui qui droit esperit uous a donne. et qui de la clarte de sa grace uous a daigne enluminer. et de ce que sur ce point auez vostres messaiges a nous enuoiez. haultement et grandement a dieu nostre seigneur commandons et recommandons la salutaire deuocion de uostre saint propos. et en rendons graces a cellui dont cilz et tous autres biens uiennent. uostre noblesce et uostre uniuersite en ortant et affectueusement priant que auec accroissement de foy et de deuocion ueillies perseuerer en ce meismes saint propos. par lequel uous pourrez uenir et ataindre au loyer de la eternelle gloire de paradis. et pour certain nous prions et priérons pour uous sans cesser que dieux uous y ueille conforter. sy que a fin que ceste meisme loy catholique. laquelle nous et la ditte eglise de romme aueuc toute la compagnie des feables crestiens professons preschons et fermement tenons a uous et as autres crestiens de uostres parties soit plus clerement congnoissans. affin aussy que uous le puissiez mieulx suiuir et proffesser. et plus fermement tenir et maintenir. sy le uous nottefierons apertement et espliquerons clerement par la teneur de ces presentes nous creons &c. &c.

(Suit un symbole de la croyance catholique).

---

(1) Lisez *conuoitons*.

Ceste souuent nomme sainte eglise de romme. a et tient la plaine et souueraine seigneurie et prince sur la uniuerselle eglise catholique. la quelle seigneurie maistrie et souuerainete uraiement et humblement. elle se recongnoist auoir receu de dieu proprement la personne de saint pierre prince des apostolles a qui le pappe de romme est successeur avec toute plante de puissance. et pour ce est il tenu par desseure toutes autres a deffendre la uerite de la foy. et se aucunes questions ou doubtances en la foy soursissent. par son iugement deuroient estre disiniees (1) et determinees a ceste eglise. pour chascun qui se sent greuez en besongnes qui a court de eglise appartient appeller. en toutes causes appartenant a court deglise. peut on a son iugement recoure. car a lui sont toutes eglises subgettes. et tous prelas de eglise lui doiuent reuerence et obediencie. a ceste eglise de romme (2) a tellement la plenitude et la plante de puissance que les autres eglises. elle ne recuet fors a partie de soing et de sollicitude. desquelles eglises les pluseurs. et especialment les patriarchales et parochiales. leglise de romme est (3) de pluseurs et diuers preuileges haultement anoblie. la sieye prerogatiue toudis samour (4) en generaux

---

(1) Ou *disiniees* (d'efinies).

(2) Je pense qu'il faut lire *y a*.

(3) Lisez *a de pluseurs, &c.*

(4) Je lis ainsi dans le manuserit : toute cette phrase étant très-peu nette, j'en donne le texte d'après Mosheim, P. J. n° LXXVIII.

*Quod ecclesias cæteras ad sollicitudinis partem admittit, quarum multas et patriarchales præcipue, diuersis privilegiis eadem Ro-*

conseillez et en autres choses. ceste sus ditte très pure et très certaine très fiable uerite de notre foy catholique. concordant a la doctrine de leuuangille. baillie et donnee des sains peres. confermee par la diffinicion des pappes de romme. en leurs sennes et generaux conseils de souuerainne affection. desirons que en uous soit confermee et acrite et aemplie par tout le monde. pour quoy en notre temps ly peuples a dieu seruans soit multiplies en nombre en foy et en merite a le honneur et louenge du nom de dieu. et que les ames par la fraude du deable dechutes. par la congnoissance de ceste uerite soient rescoues de la gueulle de lenemy. certains messaiges et legas qui uous et les autres crestiens de uostre pays confortent et instruisent. et qui les errans a uoie ramainent. pensons nous et proposons a uos parties par la grace de dieu enuoier.

Donne en auignon. le viij.<sup>e</sup> iour de juing. le v.<sup>e</sup> annee de nostre regnacion de nostre pappat (1).

*mana ecclesia honoravit : sua tamen prerogatiua tam in generalibus conciliis quam in quibuscumque aliis semper salva.*

(1) Cette traduction a été faite mot par mot, sans que les inversions de la copie latine aient inquiété le trop exact Jehan le Lonc, c'est ce qui rend cette traduction presque aussi originale et un peu plus inintelligible que la version latine.

On trouve encore deux autres lettres qui ont rapport à cette ambassade dans les preuves de l'*Hist. ecc. tart.* de Mosheim, n.<sup>o</sup> LXXVI *Magnifico principi. . . . Imperatori Imperatorum omnium Tartarorum illustri gratiam in presenti qua pervenit ad gloriam in futuro.* n.<sup>o</sup> LXXXII *Dilecto filio nobili viro Fodin Jovens Principi Alanorum.* Dans la première, le pape félicite déjà, par anticipation, le khakan sur sa conversion et sur la promulgation de la parole sainte dans tous ses royaumes de Tartarie. Cette lettre pré-

## GLOSSAIRE.

Pentecouste,	Pentecôte.	Temporelz,	temps, circons- tances.
Aueuc,	avec.	Prouuoie,	pouruoie.
Messaige,	messenger.	Menconges,	mensonges.
Enuoyeche,	envoye.	Auenture,	hazard.
Beneicon,	bénédition.	Au denant,	<i>obuiam.</i>
Oroisons,	oraisons.	Fappetit,	volonté.
Nostres,	nos.	Courre,	courir.
Feables,	fidèles.	Maisnie,	<i>familia.</i>
Amainechent,	amènent.	Tiengnent,	tiennent.
Lunison,	} mois.	Escriprent,	<i>scripserunt.</i>
Lunacion,		Sers des sers	<i>servus servu- rum Dei.</i>
Lonneur,	l'honneur.	dieu,	
Chiefs,	têtes.	Assez,	à ses.
Oublieche,	oublie.	Lic,	<i>latus.</i>
Cognissant, con-	connu.	Entrepreteur,	interprète.
gnoissans,		Exposer,	traduire.
Infourmez,	<i>informati.</i>	Deuociocion,	dévotion,
Mie,	pas.	Querrons,	cherchons.
Uiengne,	vienné.	Loenges,	louanges.
Maunaisement,	malheureusement.	Enluminer,	illuminer.
Respongez,	répondiez.	Ortant,	<i>hortando.</i>
Amistie,	amitié.	Meismes,	même.
Exauçement,	exaltation.	Suinir,	suyvre.
Des dains,	dédains.	Prince,	<i>principatus.</i>
Andoles,	chagrins, tour- mens.	Apostolles,	apôtres.
Malz,	maux,	Plante (planty),	quantité.

sente ces variantes de noms propres : *Fodim Iovens, Chyansam Tongi, Chembogam Vensii, Ioannem Iochoy et Rubeum Pinzawun.* Dans la seconde, le Saint-Père adresse une exhortation pieuse aux chefs Alans pour leur recommander tous les chrétiens d'Orient et pour se faire reconnaître comme chef suprême de toute l'Église Catholique.



chancellerie mongole ; les rois (1) vassaux ou tributaires du Khakan étaient obligés d'y ajouter *سنة و مو و مو*. Par la fortune du Khakan. C'est cette dernière phrase que les interprètes latins rendent par les mots : *et in honore imperatoris domini nostri*.

M. De Frœhn a publié, dans le 7.<sup>e</sup> vol. des *Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg*, une médaille du Pargatide David, fils de George, roi de Georgie, frappée à Tiflis en 1252-3, qui porte cette légende en arabe : *Par la puissance de Dieu, par la fortune du Padishah du monde Mangou khan*. La formule recognitive de vassalité est à peine altérée dans cette légende par une expression d'origine musulmane.

Strabon nous fournit un rapprochement qui, bien qu'il n'y ait aucune induction à en tirer, n'en est pas moins intéressant, comme présentant deux faits très-ressemblans et qui ne peuvent être liés entre eux par aucune tradition. Il dit (liv. XII) : « Le temple de Men Pharnace est singulièrement respecté par les rois, au point qu'ils en ont fait » l'objet du *serment royal* qui consiste à jurer par la fortune » du roi et par le Men Pharnace. » Le *serment royal* était probablement conçu en ces termes : *Μὰ τὴν Βασιλείως τύχην ἔν τῷ Φαρνάκῳ Μῆνα*.

H. J'avais d'abord conjecturé, quant aux *sept mers* dont parle la lettre du Khakan, que les interprètes avaient commis une erreur de traduction en confondant les deux mots mongols *سبعة* sept, et *چهار* quatre, et que les sept mers devaient se réduire aux *Sœ hai* ou limites fictives de l'empire chinois. Mais en réfléchissant qu'à cette époque les traditions chinoises s'étaient effacées sous les innovations de mœurs et de religion qui avaient suivi les Mongols comme un reflux à leur retour des contrées méridionales et occidentales, je suis porté à croire que les sept mers doivent

---

(1) Ils remplaçaient le mot *سنة* par leur nom et leur titre.

s'expliquer par les croyances religieuses du secrétaire du prince mongol. Si l'on veut supposer qu'il était musulman, ce qui ne me paraît pas être ici très-probable, cette expression rappellera les sept mers de la création, et placer le pays des Francs *مشرق و مغرب من تحتها* au-delà de ces sept mers, ne sera qu'une exagération orientale. Mais il est plus vraisemblable que le rédacteur de cette lettre était bouddhiste et qu'il a fait allusion aux sept grands lacs renfermés dans la miraculeuse forêt de neige *ဟိမဝန္တာ*, et nom-

més *အနဝဒါတ် ။ ကလ္လမော ။ ဆဒ္ဒါန် ။ ကုက္ကလ ။  
 ကျောက်ကိန် ။ သီဟပတိတ ။ မုညလိန္ဒာ ။ Anavaddi*

*kannamanda tchhaddán koundla manddkini sthappapáta mountchalintá.* Ces sept lacs (sans doute nommés dans la lettre *مشرق و مغرب من تحتها* et mal interprétés par *VII maria*) étant comme toutes les localités du bouddhisme primitif, situés à l'occident de la Chine, le rédacteur aura employé cette expression pour désigner la situation occidentale extrême du pays des Francs. Un mot d'orthodoxie bouddhique dans une lettre implorant la bénédiction du pape n'a rien qui doive étonner, quand on sait que toutes les religions étaient essayées à la cour des princes mongols.

III. Le cycle sexagénaire des Chinois est trop connu pour que j'essaye de résumer ici les savantes recherches que, depuis Bayer, l'on a faites sur cette intéressante question. Cf. sur le cycle, *Ma touan lin*, l'*Encyclopédie japonaise*, liv. IV et V (1). Cf. Georgi, *Alph. tib.* pag. 462; *Chrest. mandchou*, pag. 243; *Abhandlung über die Sprache und Schrift der Uiguren*, pag. 4, &c. *Nouveau Journal asiat.* mars, 1831. Dans le grand nombre de documens re-

---

(1) Notices et extraits des manuscrits, tom. XI, pag. 152.

cueillis par Mosheim, les seuls qui portent une date cyclique sont ces deux lettres et une espèce de charte d'immunité souscrite par Argoun en faveur des chrétiens (1); elle est terminée par ces mots : *Nostra litera anno de Gallo (2) de luna madii die XVIII in coris.*

IV. *Les alans crestiens demourant en cambaleck (khan balikh).*

La question de l'origine de ces Alans est si étendue et tellement liée à toute l'histoire des Mongols, qu'elle doit être bien plutôt l'objet d'un mémoire critique que celui d'une note succincte; je ne présenterai donc ici mes recherches entourées de quelques citations, que comme une conjecture sur un sujet que je n'ai pu encore étudier et qui attend de nouveaux éclaircissemens. Ces Alans étaient-ils les Alains du Caucase ou appartenaient-ils à une tribu mongole? Telle est la question qui embrasse les rapports de l'Asie orientale avec l'Asie occidentale. J'éprouve d'abord le besoin de faire reconnaître l'identité de ces Alans avec ceux dont parle Marco-Polo, chap. CL (3) dans le récit de la prise de Cinguiigi; elle me semble prouvée par ces mots : *ceste Baian envoie une partie de ses jens qe alani estoient qe estoient cristiens à ceste cité por prandre.* Je ne crois pas qu'il y eût alors dans l'armée mongole deux peuples d'origine différente qui portassent le nom d'Alans, et moins encore que ces deux peuples eussent également embrassé la religion chrétienne. Or, à l'égard des Alans qui servaient dans l'armée des Youan, lors de la conquête de la Chine méridionale, M. Klaproth, dans une note du *Magasin asiatique*, a émis l'opinion qu'ils for-

---

(1) N.º xxv. Cette pièce, à peine intelligible, et qui me paraît avoir été dressée en latin par un interprète mongol, commence par ces mots : *In Christi nomine. Gratia magni Can et verbum de Argonum, domino sancto Papa, &c.*

(2) En mongol *ᠠᠯᠠᠨ*.

(3) Edition française de Méon. pag. 166.



maient une tribu mongole et n'avaient rien de commun avec les Alains de race Indo-germanique, qui, à cette époque, ne pouvaient pas avoir pénétré dans la Chine. Des faits nombreux se réunissent pour présenter cette opinion comme probable : l'existence d'une tribu de Mongols-Alans aux environs de l'Imil (1); une lettre (2) du pape Jean à Milennus, roi des Alains, et à Versachtus, roi des Zicches (ann. 1333), qui prouve qu'un chef des Alains résidait encore dans les montagnes du Caucase, et d'autres circonstances non moins explicites.

Je crois cependant que cette opinion admet quelques objections. Aboulghazi, qui a consacré un livre presque entier de son histoire à la description des différentes nations qui ont occupé la Tartarie, ne parle pas des Alans, dont j'ai vainement cherché le nom dans la liste alphabétique des noms d'hommes et de lieux qui termine l'édition de Cazan. Il ne serait pas d'ailleurs vraisemblable que cette tribu, seule entre toutes les tribus mongoles, eût été soumise à de telles circonstances de mœurs et de localités, qu'elle se fût donnée tout entière à la religion chrétienne dès 1270. Cette difficulté n'existerait pas, si l'on voulait admettre que ces *Alani* n'étaient autres que les Alains, car on sait que la célèbre Thamar avait, à la fin du XII.<sup>e</sup> siècle, rétabli parmi toutes les peuplades du Caucase, le christianisme un instant effacé par la foi musulmane.

Je rassemble ici quelques citations plutôt comme expression d'un doute, que comme principes d'une opinion, car ce n'est que dans une étude complète de l'histoire de ces temps qu'on peut espérer de trouver une solution définitive de cette question.

Aboulghazi rapporte dans le 20.<sup>e</sup> chapitre du III.<sup>e</sup> livre (3)

(1) *Magasin asiatique*, tom. I, pag. 199.

(2) Mosheim, n.<sup>o</sup> LXXII.

(3) Pag. 69, éd. de Cazan.

de son histoire que le général de *Tchingkis khan*, سویدا (1), défit les Alains, en tua un grand nombre et réduisit toute la nation en servitude. D'un autre côté, *Chao youan ping*, dans son histoire des Mongols, assure que *Tchingkis khakan*, après avoir réduit les contrées occidentales, contraignit leurs habitans à faire partie de ses armées et s'empara de leurs richesses (2).

Ces deux citations me paraissent autoriser cette opinion : que les *Alani* chrétiens surpris au siège de *Cinguiggi*, et les *Alani* chrétiens qui envoyèrent une ambassade au pape, en 1338, étaient des Alains du Caucase enlevés de leur patrie par *Tchingkis khan* et transportés dans la Chine par une de ces transmigrations si fréquentes dans l'histoire de l'Asie.

Tout ceci n'est qu'une conjecture qui n'a rien de plus ni de moins probable que l'opinion contraire.

(1) Ce nom défiguré doit être restitué سویدا : c'est celui du général mongol *Souboutai Bahadour*; les copistes de l'*Histoire des Tartars* n'ont pas moins altéré le nom du collègue qui fut adjoint à Souboutai dans l'expédition contre le Kharizm; ils écrivent جنه , mais la prononciation *Tchepe* conservée par les Chinois prouve qu'il faut lire جنه نوبان . La biographie de Souboutai (traduite dans les *Nouv. Mélang. asiat.*) porte que ce général exerça de grands ravages dans le pays des *Asou* (Alains). Il est très-probable qu'*Asou* est ici une apocope pour *Asou tou* ou Ossètes : on sait que l'identité des Ossètes avec les Alains a été abondamment prouvée par M. Klaproth.

(2) *Nouv. Mélang. asiat.* tom. I, pag. 185. Quant à la facilité avec laquelle les Alains adoptaient les mœurs et la langue des Mongols, on peut consulter le passage suivant de Georges Pachymere (Michel Palæologue, liv. v, cap. 4) : ἰδὼν δὲ (Νοζᾶς κράπτος ἀνὴρ τῶν Τοχάρων) χωρὰς ἀρετώσας, καὶ ἔθνη εἰς ἀρχὴν κατὰ σφᾶς αὐτάρκη, ἀφηνιάζει μὲν τῶν πεμφάντων, καὶ ἑαυτῷ τὰ ἔθνη προσηκῶτα. ὡς δὲ χεῖρὸν τελομένην ἐπιμνηνύτες σφίσι· οἱ περὶ τὴν Μεσόγειον καλωκημένοι, Ἀλανοὶ λέγου, Ζίγχοι, Γότθοι, Ρῶοι καὶ τὰ προσηκουῖντα πύποισι διάφορα γένη, ἔθνη τε τὰ ἐκείνων μαθητῆσαι,

---

*Notice sur la campagne des Russes au - delà du Kouban en novembre 1830, extraite des lettres d'un officier d'un régiment de chasseurs de l'armée russe.*

AVERTISSEMENT.

Depuis la paix de Constantinople, le gouvernement russe pense sérieusement à soumettre les montagnards du Caucase. Ces peuples seront cependant de peu d'utilité pour la Russie et peut-être même lui seront-ils à charge. Une guerre a été entreprise dans ce but; elle ne pourra, dit-on, être terminée avec succès que dans trois ans. Elle a été commencée dans l'automne dernier par le maréchal comte Paskewitch d'Erivan, avec les régimens de la 20<sup>e</sup> division qui, pendant l'hiver de 1829 à 1830, avaient occupé les villes de Bayazid, Erzeroum et Kars en Arménie. Ces régimens furent dirigés des sources de l'Euphrate vers les bords du Kouban dans le pays des Cosaques de la Mer Noire.

Le maréchal arriva le 7 octobre de Stawropol à Oust-Labinsk, forteresse russe située sur la rive droite du Kouban. Le fameux *Djemboulat*, prince des Tcherkesses Temirgoi, se rendit auprès de lui pour lui offrir ses services contre les autres tribus de sa nation que les Russes voulaient attaquer. Le 25 octobre 1830, le maréchal Paskewitch passa le Kouban et commença le 27 les opérations décrites dans la lettre suivante d'un des officiers qui ont pris part à l'expédition.

---

καὶ γλῶσσαν τῷ ἔθρει μετ' αὐτῶν καὶ σὺν αὐτοῖς, καὶ εἰς συμμαχίαν  
αὐτοῖς γίνονται.